



Organiser un comité de conseil scientifique et technique pour sta

Par Myonnova

Bonjour,

Je travaille à la création d'une entreprise innovante (qui n'existe pas encore juridiquement). Pendant cette phase d'étude et de validation des hypothèses, je prends contact avec des personnes pour qu'ils m'aident en tant que Mentor. Aux USA, lorsque l'entreprise startup est créée juridiquement, il est d'usage de récompenser les Mentors en leur offrant 10% du capital (10% répartis entre 3-5 personnes max) et de les faire siéger dans un comité de conseil scientifique et technique (Scientific Advisory Board, ou simplement Advdsory Board AB).

Qu'en est-il des usages en France ? Quel % de capital et sous quelle forme (actions ordinaires, BSA, autres ...) ? Puis-je faire signer à titre symbolique mes mentors un document/contrat qui m'engage à leur offrir un siège dans l'Advisory Board une fois la startup créée (SAS) ? Un tel document - même symbolique - permet pour les mentors de se sentir plus concerner et donc de s'impliquer, et pour ma part, je peux par exemple les citer publiquement dans ma communication afin d'attirer des clients et partenaires.

Merci de vos réponses